



Compte Rendu

Conseil Municipal, le mercredi 26 mai 2021 à 19h30

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme HUSER Vanessa, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme OUESLATI Marie, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : M. OTT Jean-Georges par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Président de séance : SPECHT Philippe

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2021

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2021.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. SPECHT Philippe

Suite à la démission de Madame Noëlla ANDLAUER, conseillère municipale, Monsieur le Maire expose qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat venant directement après le dernier élu est Madame Marie OUESLATI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la démission de Madame Noëlla ANDLAUER,
- De prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Madame Marie OUESLATI.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 27

4. Modification de la composition de différents organismes

M. SPECHT Philippe

Suite à la démission de Madame Noëlla ANDLAUER, Monsieur le Maire expose qu'il convient de la remplacer dans les différents organismes dans lesquels elle était membre :

- Commission Education, Culture et Jeunesse
- CCAS
- Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Il est proposé de modifier la composition des organismes suivants :

- Commission Education, Culture et Jeunesse : Madame Marie OUESLATI
- CCAS : Monsieur Yves FRITZINGER
- Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : Madame Marie OUESLATI

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de composition des commissions susmentionnées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

5. Passage à l'instruction budgétaire M57 au 1er janvier 2022 et expérimentation C.F.U

M. LAMBERT Claude

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes va progressivement être remplacée par la M57 d'ici le 1er janvier 2024. Ce plan de déploiement prévoit une première vague de transferts dès 2022, une seconde vague en 2023 et une généralisation de cette norme à compter du 1er janvier 2024.

Cette nouvelle instruction est une évolution mineure de la norme comptable et permettra :

- de gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires (possibilité de faire des virements de chapitre à chapitre à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles),
- de se rapprocher encore du Plan Comptable Général utilisé dans le privé,
- de passer au CFU (compte financier unique qui regroupera en un seul document le compte administratif et le compte de gestion).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose un accompagnement et un appui technique renforcé aux Collectivités volontaires qui s'engagent à basculer vers la M57 dès le 1er janvier 2022.

Un règlement budgétaire et financier sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal afin de regrouper en un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent en matière de gestion comptable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider de passer à la M57 pour la gestion de tous les budgets de la Commune (Budget Mairie et Budget CCAS) à compter du 1er janvier 2022,
- De s'engager à voter ultérieurement un Règlement Budgétaire et Financier,
- D'expérimenter le Compte Financier Unique (C.F.U),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute décision de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

6. Avenant n°1 à la convention de groupement de commande concernant l'acquisition d'ordinateurs, clients légers, écrans, tablettes, équipements informatiques

M. LAMBERT Claude

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que certaines de ses communes membres dont la commune de Schweighouse-sur-Moder, un groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition d'ordinateurs, clients légers, écrans, tablettes, équipements informatiques.

Par suite de besoins non prévus initialement, il est envisagé d'ajouter cinq positions au bordereau des prix unitaires (une nouvelle référence d'écran, deux nouvelles références de tour informatique ainsi qu'une tablette et son clavier) au moyen du projet d'avenant tel que joint à la présente.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'avenant susmentionné,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 26 voix

Contre : 1 voix (Mme Oueslati)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

7. Projet "rénovation énergétique des bâtiments communaux"

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Société Elan avait été retenue pour réaliser une étude sur le potentiel de rénovation énergétique de 8 bâtiments communaux.

A l'issue de la phase d'analyse, la Société Elan propose un bouquet de travaux pour l'ensemble des bâtiments précités s'élevant à 966 900 HT € se décomposant de la manière suivante et ce, avec un objectif de retour sur investissement pour la commune inférieur ou égal à 13 ans :

- La Mairie : 41 000 €
- Le Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling » : 584 000 €
- Le Multi-accueil : 56 500 €
- La Villa : 55 000 €
- Le COSEC : 56 000 €
- Le Club house du Tennis : 10 000 €
- Le Club house du stade de football : 71 000 €
- Le site scolaire Marelle-Moulin : 93 400 €

Il est envisagé de réaliser pour 2021, une première série de travaux sur le site de la Mairie et au Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling ». Les travaux de rénovation énergétique sur les autres bâtiments communaux seront planifiés au cours du mandat municipal et pourront être couplés le cas échéant, avec des travaux de rénovation de structure.

Les travaux précités seront intégrés au moyen de fiches actions au futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en vue d'obtenir des subventions au titre du plan de relance.

Ces travaux seront financés pour partie par de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au travers du dispositif « intracting » au moyen d'un projet de convention tel que joint au présent dossier fixant les conditions et les modalités financières du partenariat.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le bouquet de travaux est financé par une avance remboursable Intracting (ARI) de la CDC, le solde provenant des fonds propres de la collectivité minorés des éventuelles subventions ou autres recettes.

L'ARI versée par la CDC est remboursable au taux d'intérêt fixe de 0,25 % par an sur la durée de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rendu de l'étude opérée par la Société Elan,
- D'approuver la première série de travaux pour les bâtiments susvisés selon les modalités ci-exposées,
- De demander qu'ils soient intégrés au CRTE et de solliciter les subventions y afférentes auprès des différents partenaires institutionnels de la commune,
- D'approuver le projet de convention de financement Intracting entre la Collectivité et la CDC susmentionné,
- D'autoriser le recours à l'avance remboursable avec les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 966 900 HT € (montant maximal à ajuster selon les simulations financières et les optimisations du plan de financement selon les subventions à obtenir)
 - Taux d'intérêt annuel : 0,25%
 - Durée de remboursement : 13 ans maximum
 - Echéancier de remboursement : annuel
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement susmentionnée.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

8. Renouveaulement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Mme KREUTZBERGER Aurélie

Madame Aurélie KREUTZBERGER, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé au cours du précédent mandat municipal la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) par délibération en date du 9 juillet 2014 en vue de favoriser la participation des enfants à la vie de la commune.

Dans l'optique de renouveler cette instance, une campagne d'affichage a été réalisée en mars sur les différents canaux de communication de la commune afin de recenser les différents candidats.

Vingt enfants de la commune de Schweighouse-sur-Moder, issus des classes de CM1 et CM2 de l'école Marelle-Moulin et de l'école ABCM et âgés entre 10 et 12 ans ont ainsi candidaté. Ils seront tous installés le mercredi 2 juin 2021 à 17h00 et seront élus pour une durée de 2 ans.

Le CMJ aura pour principales missions de réfléchir à des thèmes portant sur la vie sociale, le cadre de vie, la sécurité, l'environnement, la culture, le loisir et le sport.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du renouvellement du CMJ de la commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

9. Versement de contributions rétroactives CNRACL

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents de la fonction publique ont la possibilité de demander à la collectivité de payer les contributions rétroactives dues au titre des périodes accomplies en qualité de non titulaire auprès de la commune de Schweighouse-sur-Moder.

A ce titre, la CNRACL demande à la commune de Schweighouse-sur-Moder le versement de contributions rétroactives de la part employeur pour un montant de :

- 1 459,02 € correspondant à la validation des services de Madame BRUDER née RAEHM Angélique, agent administrative, durant la période du 01/02/2000 au 14/09/2000,
- 4 621,56 € correspondant à la validation des services de Madame CHRISTMANN née BERTRAND Katja, agent d'entretien, durant les périodes du 01/09/2000 au 31/12/2000 et du 01/01/2001 au 03/09/2002.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le versement des contributions susmentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

10. Désaffectation et déclassement d'une parcelle communale

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la Commune de Schweighouse-sur-Moder est propriétaire d'une parcelle cadastrée 495/232 section 21 d'une surface de 20,43 ares affectée au domaine public communal de voirie.

Une nouvelle parcelle a été établie par voie d'arpentage, et cadastrée parcelle 1272/232 section 21. Sa surface s'élève à 0,75 ares. Cette parcelle est sur-bâtie du bien affecté à un service public, à savoir la voirie communale. Cette parcelle est une impasse et n'est pas utilisée par la circulation routière. Il convient de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour l'intégrer définitivement au domaine privé communal en vue d'une cession à Mme Marie-Claire EISSENMENGER née STEPHAN.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la parcelle d'assiette susmentionnée et d'en prononcer le déclassement du domaine public vers le domaine privé communal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

11. Cession d'une parcelle communale à Madame Marie-Claire EISSENMENGER née STEPHAN

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de régularisation d'un morceau de voirie communale.

Madame Marie-Claire EISSENMENGER née STEPHAN a acquis la maison sise au 7 cité Franck et s'est rendue compte que l'impasse, allant à son entrée de propriété, ne lui appartenait pas. Elle souhaite par conséquent en faire l'acquisition.

Monsieur Dany ZOTTNER signale que le morceau de voirie à régulariser est de 0,75 ares, selon procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet GRAFF-KIEHL dont le numéro de parcelle est le suivant : 1272/232.

Il propose de céder ce terrain au prix d'usage de 10 000 € l'are soit un montant de 7 500 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 7 500 € à Madame Marie-Claire EISSENMENGER née STEPHAN,
- De décider que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- De charger Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

12. Acquisition d'une parcelle communale à Monsieur Théo DETTWILLER

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Monsieur Théo DETTWILLER domicilié 20, rue des Juifs à Schweighouse-sur-Moder. Ce dernier souhaite vendre à la commune sa parcelle cadastrée section 16 n° 60 d'une contenance de 6,53 ares au lieu-dit "Hardwald".

Il rappelle que le prix convenu pour l'acquisition de ce type de parcelle est de 95 € l'are soit pour cette opération un prix total de 620,35 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle de Monsieur Théo DETTWILLER au prix de 620,35 €,
- De charger Me SALAVERT, notaire à BRUMATH, de la rédaction de l'acte à établir, les frais étant à la charge de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

13. Présentation de la saison culturelle 2021/2022

Mme CHAUDRON Isabelle

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que la saison culturelle 2021/2022 proposera une programmation axée en direction du jeune public et d'un public familial. Sa thématique portera sur le Cinéma.

Cette saison culturelle se déploiera dans toute la commune, du Centre culturel et sportif Robert Kaeufling, aux parcs ainsi qu'au site scolaire Marelle-Moulin.

La programmation dédiée au milieu scolaire proposera :

- 6 spectacles de disciplines différentes
- Dont une représentation au Théâtre de Haguenau
- Des actions de médiation culturelle en lien avec les spectacles programmés.

La saison tout public proposera :

- 9 spectacles et événements
- Des ateliers de pratiques artistiques et culturelles (initiation à la culture numérique).

Le budget de la programmation de la saison culturelle 2021/2022 est fixé au total à 86 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement de la saison culturelle,
- D'approuver l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle 2021/2022 à hauteur de 86 000 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2021-2022.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

14. Subvention Paroisse Catholique - Entretien des cloches et vérification des paratonnerres

Mme KASPAR Marie-Odile

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Catholique pour la prise en charge des factures relatives à la maintenance des cloches et de la vérification de paratonnerre de l'Eglise. L'entretien des cloches s'élève à 128,32 € et la vérification annuelle du paratonnerre se chiffre à 153,06 € soit un total de 281,38 €.

Madame Marie-Odile KASPAR propose au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité de la somme.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 281,38 € à la Paroisse Catholique sur présentation des factures acquittées,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

15. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - Transport piscine

M. EPPINGER Mickaël

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2021/2021.

Il indique que le montant total de la facture s'élève à 1 131 € et propose au Conseil Municipal de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 791,70 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 791,70 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

16. Grand Prix des Vallons : subvention à l'Union Cycliste de Haguenau

M. LAMBERT Claude

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le Prix des Vallons (course cycliste) de Schweighouse-sur-Moder aura lieu au cours de l'été 2021.

La course est organisée par l'Union Cycliste de Haguenau.

Au vu de l'engagement de l'association pour que la course se déroule dans les meilleures conditions possibles, il propose de verser une subvention à hauteur de 3 500 € sous réserve que la manifestation ait lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 3 500 € à l'Union Cycliste de Haguenau sous réserve de l'organisation effective de la manifestation,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

17. Subvention énergies renouvelables

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Il indique qu'après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
WUST Corinne	4 rue des Juifs	588,00 €
HANTZ Laura	36 route de Wintershouse	197,75 €
SALKA Mohammed	26 rue du Moulin	437,50 €
	TOTAL	1 223,25 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser les subventions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

18. Subvention Mathématiques sans Frontières

M. EPPINGER Mickaël

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'association Mathématiques sans Frontières.

L'association organise sa 32e édition de son concours de mathématiques. Environ 130 000 élèves d'une trentaine de pays différents ont concouru pour l'édition 2021 malgré la crise sanitaire. L'association souhaite récompenser les classes qui se sont distinguées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 100 € à l'association Mathématiques sans Frontières,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

19. Subvention Armée de Terre

Mme KASPAR Marie-Odile

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Lieutenant-colonel Tony Soulard, Président de l'amicale du 2^e régiment de hussards pour une participation financière au profit des blessés de l'Armée de Terre et de leurs familles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 200 € à l'Amicale du 2^e régiments de hussards,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

20. Motion relative à la création d'un groupement hospitalier du Territoire Nord Alsace

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le territoire du Nord Alsace appartient au groupement hospitalier de territoire (GHT) Basse Alsace-Sud Moselle (BASM).

Ce groupement s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, il a été impulsé et soutenu à l'échelle locale une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé à un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collectives, comme de cohérence territoriale.

Il est demandé au Conseil Municipal de soutenir une motion afin que :

- soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est procède, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle,
- l'ARS Grand Est valide la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

21. Décisions du Maire en vertu de sa délégation

M. SPECHT Philippe

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, ce dernier a été amené, dans l'intervalle, à signer les décisions suivantes :

- Avis de préemption opérée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace sur le bien de Madame SPRINGHORN, 12 rue du Général de Gaulle à Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

22. Rapports annuels des délégataires

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les rapports annuels 2020 assainissement et grand cycle de l'Eau doivent être présentés en Conseil Municipal.

Il signale que les rapports d'activités 2020 sont disponibles en Mairie pour consultation, et ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit en pendre acte.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Fait à Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER,
Le 02-06-2021

M. SPECHT Philippe

